CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Participation à une mission de formation militaire de l'Union européenne
   - Informations de M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
2. Echange de vues sur la situation internationale
3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 mars 2010
4. Dossiers européens
   - Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 13 et le 21 mars 2010
   - COM (2010) 62 - Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil
   Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne
   SEC (2010) 153 - Document de travail des services de la Commission
   Rapport analytique accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne
   Rapporteur : M. Marc Angel
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Félix Braz, M. Ben Fayot, M. Norbert Haupert, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus (remplaçant Mme Martine Mergen)

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense

M. Jean-Jacques Welfring, Directeur de la Défense
Mme Florence Ensch, Direction de la Défense

Mme Rita Brors, secrétaire de la commission
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Excusés : M. Xavier Bettel, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Participation à une mission de formation militaire de l'Union européenne - Informations de M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense

M. le Ministre informe sur le projet de la participation luxembourgeoise à une mission de formation des forces de sécurité somaliennes en Ouganda. Cette mission est complémentaire à la mission EUNAVFOR Atalanta (qui consiste à surveiller les côtes de la Somalie) et est en conformité avec les recommandations internationales. Les forces somaliennes reçoivent déjà une formation organisée par l'Union africaine en Ouganda (AMISOM).

La participation non renouvelable s'étend sur six mois, à partir du 1er mai 2010, en collaboration avec l'armée belge qui se rendra sur place dès mi-avril. La décision sur une participation luxembourgeoise doit donc être prise rapidement. M. le Ministre fait distribuer le texte des articles d'un projet de règlement grand-ducal visant la participation à la mission EUTM Somalia.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

M. le Ministre est d'accord de préciser dans le texte du règlement grand-ducal que le membre de l'armée luxembourgeoise sera attaché au contingent de l'armée belge en tant qu'autorité hiérarchique. Il répond à une question afférente d'un membre de la commission qu'il a été convenu avec l'armée belge que le participant luxembourgeois sera un caporal. M. le Ministre n'est pas d'accord avec la proposition d'ajouter à l'article 6 que le participant luxembourgeois est autorisé à porter des insignes belges à côté des insignes luxembourgeois, précisant qu'il s'agit d'une mission de l'Union européenne placée sous le commandement d'un général espagnol. M. le Ministre est d'accord de revenir lors d'une prochaine réunion de la commission afin d'informer sur la situation du personnel de l'armée.

Le représentant du groupe « déi gréng » donne à considérer que l'ordre du jour de la présente réunion ne précise pas que la commission donne son avis sur la participation luxembourgeoise. Il fait savoir qu'il ne pourra pas prendre une décision avant d'avoir discuté le sujet au sein de son groupe parlementaire. Il exprime en outre son scepticisme envers la multiplication des missions à l'étranger de l'armée luxembourgeoise. Il critique que l'Union européenne cherche à donner des réponses militaires à des problèmes qui devraient être résolus d'une autre façon.

M. le Ministre réplique qu'il s'agit de former des forces de sécurité somaliennes pendant un an et de leur faire comprendre la valeur du droit humanitaire.

Un membre de la commission donne à considérer que la participation

luxembourgeoise à cette mission est cohérente dans le sens que le Luxembourg participe également à la mission EUNAVFOR Atalanta. Lors d'une récente visite au quartier général de la mission EUNAVFOR Atalanta le besoin de former des forces de sécurité somaliennes a été évoqué.

M. le Ministre répond à d'autres questions des membres de la commission que l'initiative pour cette mission de l'Union européenne repose sur une décision des Nations Unies. Une mission de formation similaire a été lancée par l'Union africaine. Le territoire de l'Ouganda a été choisi pour la formation parce que la situation sécuritaire n'est pas suffisante en Somalie. En ce qui concerne les questions budgétaires, M. le Ministre fait savoir que les aspects militaires des opérations pour le maintien de la paix (OMP) ne dépendent pas du budget du Ministère des Affaires étrangères. Le but de réduire les dépenses de l'Etat de 10% sera considéré pour le budget 2011.

M. le Président de la commission donne à considérer que la loi sur l'armée a été modifiée dans le but de mieux pouvoir participer à des missions internationales et que la mission sous rubrique ne comporte aucun danger particulier pour le participant luxembourgeois.

La commission donne son accord à la participation luxembourgeoise à la mission sous rubrique, le représentant du groupe politique « déi gréng » s'abstenant.

2. Echange de vues sur la situation internationale

M. le Président de la commission informe sur sa participation à une visite en Afghanistan et à Beyrouth ensemble avec le Ministre de la Défense et des représentants de l'armée luxembourgeoise. Neuf militaires et un officier luxembourgeois sont actuellement déployés en Afghanistan à l'aéroport de Kaboul et trois militaires luxembourgeois participent à une mission de déminage des Nations Unies au Sud de Beyrouth.

La situation en Afghanistan

La situation sécuritaire est encore précaire dans la partie Sud de l'aéroport de Kaboul tandis qu'elle est meilleure dans la partie Nord où se trouvent les participants luxembourgeois. La stratégie annoncée à la conférence de Londres sur l'Afghanistan prévoit le transfert consécutif des responsabilités sécuritaires aux forces afghanes. Suite aux discussions avec des hauts représentants militaires sur place, M. le Président de la commission a l'impression que la situation en Afghanistan est difficile et complexe. Ses interlocuteurs sur place ont souligné qu'il faut parler d'une transition vers la responsabilisation des autorités afghanes plutôt que d'une stratégie de sortie des troupes internationales.

M. le Ministre souligne l'importance de ce déplacement qui lui a permis de mieux évaluer la situation en Afghanistan. L'invitation au Président de la commission de l'accompagner s'est faite dans l'esprit de codécision entre le Gouvernement et la Chambre des Députés, esprit que M. le Ministre entend maintenir en vue d'un large consensus entre les acteurs politiques. Pour des raisons d'organisation et sécuritaires, il n'était pas possible d'inviter d'autres députés à ce déplacement. L'orateur fait savoir que la situation en Afghanistan est complexe et varie selon les régions, Kaboul et Kandahar étant dans des situations tout à fait différentes. Le quartier général de l'ISAF se situe désormais à l'aéroport de Kaboul. L'hiérarchie est organisée d'une façon exemplaire, comprenant des structures

verticales et horizontales pour assurer un flux d'information impeccable. L'armée afghane est mieux intégrée qu'avant. Pour former davantage de forces de sécurité et pour les opérations de déminage des unités supplémentaires seront nécessaires. Il se peut que les Talibans procèdent à une offensive dans les prochains six mois, mais la communauté internationale est sur la bonne voie. Trois moments seront importants : la réunion des chefs de tribus, la Conférence de Kaboul (faisant suite à la Conférence de Londres) et les élections en septembre 2010. Le commandant des forces internationales stationnées à l'aéroport de Kaboul s'est prononcé très positivement sur la présence luxembourgeoise. L'officier luxembourgeois est bien intégré dans les structures. Toujours est-il que la stratégie et les objectifs sont soumis à des modifications si la situation l'impose. M. le Ministre conclut que la présence luxembourgeoise à Kaboul est importante et bien vue par les partenaires.

M. le Président de la commission ajoute que le manque de cadres formés dans l'armée afghane se fait ressentir. Un des buts préliminaires dans le cadre de l' « afghanisation » sera donc la formation de cadres militaires. La même remarque vaut pour des cadres civils, p. ex. de pompiers à l'aéroport. La réconciliation nationale est un défi qui ne se réalisera qu'avec l'appui actif du gouvernement afghan. Une stratégie de convergence de la sécurité et du développement économique sera développée. L'armée et la police afghane seront renforcées, ce qui implique des coûts qui devront être couverts par des impôts. Les Talibans qui se sont répartis parmi la population peuvent à tout moment être activés, ce qui ne facilite pas les tâches de la communauté internationale. Tout déplacement de représentants de la communauté internationale doit être sécurisé. D'un autre côté, il faut aussi respecter les valeurs, même conservatrices, de la population.

M. le Ministre explicite les efforts faits pour assurer les liens avec la population. La stratégie de transition a trouvé un écho positif parmi les représentants de la communauté internationale.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

L'organisation des élections en septembre ne sera pas parfaite, mais elles seront une étape importante pour la démocratisation du pays. Le Président afghan s'était opposé à une mission d'observation des élections dans un premier temps, mais il semble que le sujet a été clarifié et qu'une mission d'observation des élections aura lieu. L'avenir de la mission dépendra de l'évolution de la situation. Il se peut qu'on se focalise plus sur la formation militaire et civile, mais il est encore trop tôt pour pouvoir en être sûr. La sécurisation de l'aéroport de Kaboul est d'une grande importance pour l'aviation civile et militaire.

La situation au Liban

M. le Président de la commission informe que la délégation luxembourgeoise a rencontré le Ministre de la Défense Elias Murr (qui a participé à l'élaboration de la Résolution qui a mené à la présence internationale au Liban) et le commandant espagnol de la mission. Les trois démineurs luxembourgeois sont déployés à la frontière entre le Liban et Israël, région dominée par l'Hezbollah. Après les incidents de 2006, la population locale désire vivre en paix et accueille favorablement la mission des Nations Unies.

M. le Ministre consent avec l'orateur précédent qu'une solution du conflit en Moyen-Orient doit se développer dans la Région entière. La diaspora du Liban investit beaucoup dans le pays, ce qui améliore la situation. Ni Israël, ni l'Hezbollah ne souhaitent une nouvelle guerre. Par contre, dans les camps des réfugiés palestiniens règne une certaine instabilité due à la présence d'un certain nombre de terroristes. Les démineurs luxembourgeois ont été félicités par les interlocuteurs de la délégation.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 8 mars 2010

La commission n'est plus en nombre pour prendre une décision. Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion.

4. Dossiers européens
- Liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 13 et le 21 mars 2010

La liste, comportant uniquement des documents de la catégorie « A », est adoptée.

- COM (2010) 62 - Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil
Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne
SEC (2010) 153 - Document de travail des services de la Commission
Rapport analytique accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Avis de la Commission sur la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne
Rapporteur : M. Marc Angel

M. le Rapporteur informe que la demande d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne du 17 juillet 2009 et les réponses à un questionnaire de 350 pages y afférent sont à la base du présent avis de la Commission européenne. L'analyse se réfère aussi aux critères de Copenhague définis en 1993. L'Islande a déjà un grand acquis communautaire, le pays faisant partie de l'Espace économique européen depuis son entrée en vigueur en 1996 et coopérant à l'espace Schengen. L'Islande est associée au règlement « Dublin » fixant des critères et un mécanisme commun permettant de traiter les demandes d'asile. 54% des importations de l'Islande proviennent de l'Union européenne et l'Union européenne est destinataire de 76% des exportations de l'Islande.

La crise financière a mis l'Islande dans une situation difficile, son système bancaire s'étant effondré en octobre 2008. L'avis mentionne également le référendum sur le projet de loi « Icesave » (fixant les modalités de remboursement d'un emprunt de 3,9 milliards d'euros au Royaume-Uni et aux Pays-Bas) que le président islandais a refusé de signer suite à une pétition signée par 25% des électeurs. L'Islande remplit les critères politiques fixés à Copenhague, le seul point de critique concernant la procédure de nomination des magistrats. En ce qui concerne les critères économiques, l'Islande doit déployer de sérieux efforts pour satisfaire aux critères d'adhésion dans les domaines de la pêche, de l'agriculture et du développement rural, de l'environnement, de la libre circulation des capitaux et des services financiers.

Dans ses conclusions, la Commission européenne recommande au Conseil d'ouvrir des négociations avec l'Islande en vue de son adhésion à l'Union européenne.

M. le Rapporteur ajoute que la population de l'Islande est divisée sur la question d'adhésion à l'Union européenne, mais s'est prononcée avec une majorité de plus de 90% en faveur de la mise en vigueur du projet de loi « Icesave ». Il est estimé que les négociations d'adhésion puissent aboutir dans un laps de temps de trois ans au maximum. Entre 2004 et 2009, l'Islande a contribué près de 29 millions d'euros dans les fonds structurels de l'Espace économique européen. A la suite de la demande d'adhésion, la Commission européenne a proposé d'inclure l'Islande parmi les bénéficiaires de l'aide financière de préadhésion.

5. Divers

Un membre de l'Assemblée parlementaire de l'UEO informe que l'UEO sera probablement dissoute l'année prochaine. Il propose de traiter ce sujet lors d'une prochaine réunion de la commission en présence du Ministre de la Défense.

Luxembourg, le 15 juin 2010

La secrétaire
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot